

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

N° 6 - Juin 2012

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

- Publication Mensuelle-

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

**M. Denis VALLANCE
Directeur Général des Services Départementaux**

CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :

Service de l'Assemblée : Mmes Marie Christine ANCEL et Evelyne JANNY

RESPONSABLE DE LA REDACTION :

**Mme Frédérique MOUCHARD
Chef du service de l'Assemblée**

IMPRESSION :

**M. Pascal TREIBER
Imprimerie Départementale
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)**

ABONNEMENTS :

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à M. le Président du Conseil Général

DEPOT LEGAL : N° 555

N° I.S.S.N. : 0996 – 9659

N° 6 – Juin 2012

**CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
48, Esplanade Jacques Baudot - C.O. 900 19
54035 - NANCY CEDEX**

TEL. : 03-83-94-54-54

FAX : 03-83-94-54-36



SOMMAIRE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

- Décisions adoptées le 4 juin 2012

PAGE 1

SESSION DU CONSEIL GENERAL

- Décisions adoptées lors de la session du 25 juin 2012

PAGE 5

ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT

- ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX

PAGE 8

- ARRÊTÉ N° 12/CG/003/DATEE/SAFU - ARRETE MODIFIANT LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIERDE LA COMMUNE DE BULLIGNY

PAGE 10

- ARRETE N° 2012 DIRAT- 01/MISSION HABITAT-LOGEMENT – PORTANT SUR LE BUDGET PREVISIONNEL DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT POUR L'EXERCICE 2012

PAGE 12

00000
000
0

COMMISSION PERMANENTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2012

N° DU RAPPORT	Nature de l'affaire	DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
	<u>Commission Solidarité</u>	
1	AMITIÉS TSIKANES - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ADOPTÉ
2	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ	ADOPTÉ
3	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS (LAPE) DU CCAS DE NANCY	ADOPTÉ
4	RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS CPEF DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) ET DE LA MATERNITÉ RÉGIONALE	ADOPTÉ
5	RÉALISATION D'UN TERRAIN FAMILIAL - AIDE AUX TRAVAUX.	ADOPTÉ
	<u>Commission Education</u>	
6	ENSEMBLE SCOLAIRE GUYNEMER À NANCY - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE OCCUPANTS	ADOPTÉ
7	RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COLLÈGE DE CUSTINES	ADOPTÉ
8	DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COLLÈGES PUBLICS	ADOPTÉ
9	FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS	ADOPTÉ
10	LOGEMENTS DANS LES COLLÈGES PUBLICS	ADOPTÉ
11	CITOYENNETÉ ET INTÉGRATION - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET SUR PROJETS AU TITRE DE L'EXERCICE 2012	ADOPTÉ
12	FONDS D'AIDE À LA RÉHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES DES ASSOCIATIONS	ADOPTÉ
13	RADIOS ASSOCIATIVES LOCALES	ADOPTÉ
14	FONDS D'INITIATIVE JEUNESSE	ADOPTÉ

15	FONDS D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DES ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTION	ADOPTE
16	DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRES FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY	ADOPTE
17	DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE	ADOPTE
18	DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE	ADOPTE
19	DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS	ADOPTE
20	DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE	ADOPTE
21	DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - PART DÉPARTEMENTALE	ADOPTE
22	AIDE AUX SPORTIFS HAUT NIVEAU	ADOPTE
23	AIDE À LA LICENCE	ADOPTE
24	AIDE AUX MANIFESTATIONS	ADOPTE
25	RÈGLEMENT DE RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES CONSERVÉES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : MODIFICATION	RETIRE DU ROLE
26	FONDS DES ATELIERS JEAN PROUVÉ : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE, LA VILLE DE NANCY ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND NANCY EN PRÉSENCE DES AYANTS DROIT DE JEAN PROUVÉ	ADOPTE
27	PAYSAGES ET SITES DE MÉMOIRE DE LA GRANDE GUERRE	ADOPTE
28	INSERTION PAR LA CULTURE	ADOPTE
	<u>Commission Aménagement</u>	ADOPTE
29	DISPOSITIF PARTICULIER POUR LES DEMANDES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DES PROGRAMMES 2009-2010 ARRIVÉES HORS DÉLAI	ADOPTE
30	DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	ADOPTE
31	DOTATION INTERCOMMUNALE D'INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	ADOPTE
32	DOTATION DE SOLIDARITÉ - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	ADOPTE
33	DAPRO INVESTISSEMENT - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION	ADOPTE

34	RD 71 - ST NICOLAS-DE-PORT - RD 910 - LESMENILS	ADOPTE
35	RD 400 - BENAMENIL - ACQUISITIONS FONCIÈRES - RÉTROCESSION FRANCE DOMAINE	ADOPTE
36	RD 904 - THUILLEY-AUX-GROSEILLES - ACQUISITIONS FONCIÈRES - RÉTROCESSION FRANCE DOMAINE	ADOPTE
37	DESSERTTE ET ACCÈS À LA ZONE D'ACTIVITÉS DE BOUXIÈRES-SOUS-FROIDMONT/LESMÉNILS AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE RD910/RD42B/A31 (ECHANGEUR DE LESMÉNILS)	ADOPTE
38	VOIE NOUVELLE DE LA VALLÉE DE L'AMEZULE, INDEMNITÉ D'ÉVICTION.	ADOPTE
39	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL - CONVENTION - COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET AUTRES ORGANES DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE.	ADOPTE
	<u>Commission Environnement et Développement durable</u>	
40	ESPACES NATURELS SENSIBLES - DEMANDE DE CLASSEMENT EN RÉGIME FORESTIER DE BOIS DANS L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU VALLON DE BELLEFONTAINE	ADOPTE
41	MISSION NATURA 2000 SUR QUATRE SITES EN DÉPARTEMENTAUX EN 2012-2013-2014 - ANIMATION ET ÉTUDES	ADOPTE
42	ESPACES NATURELS SENSIBLES - LUTTE CONTRE LES INVASIVES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MESSEIN ET MÉRÉVILLE	ADOPTE
43	ESPACES NATURELS SENSIBLES - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE AU TITRE DES CTDD - VOLET 2 PART THÉMATIQUE	ADOPTE
44	FONDS DE L'ENVIRONNEMENT	ADOPTE
45	CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT 2009-2011 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS	ADOPTE
46	CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT - 2012-2014 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS	ADOPTE
	<u>Commission Développement et Economie Solidaire</u>	
47	ADEF - CONTRIBUTION À L'EFFORT D'INSERTION	ADOPTE
48	ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE LONGWY	ADOPTE
49	ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE BRIEY	ADOPTE
50	ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE	ADOPTE
51	ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS	ADOPTE

52	ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE NANCY COURONNE	ADOPTÉ
53	AIDE DÉPARTEMENTALE AUX ARTISANS POUR L'ENVIRONNEMENT	ADOPTÉ
54	SOUTIEN À LA DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	ADOPTÉ
55	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	ADOPTÉ
56	PRÊT DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ÉTUDES ET À L'ANCRAGE TERRITORIAL	ADOPTÉ
57	PRIME À L'ANCRAGE TERRITORIAL DES JEUNES DIPLOMÉS PAR LA CRÉATION OU LA REPRISE D'ENTREPRISE	ADOPTÉ
58	RÉALISATION D'UN PROJET PÉDAGOGIQUE POUR ENFANTS VALIDES ET HANDICAPÉS - 2011/2012	ADOPTÉ
59	PRÊT D'OEUVRES PAR LE CHÂTEAU DE LUNÉVILLE	ADOPTÉ
60	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE, LA MÉRIDienne - THÉÂTRE DE LUNÉVILLE, SCÈNE CONVENTIONNÉE ET LA VILLE DE LUNÉVILLE - DEUXIÈMES RENCONTRES ÉQUESTRES DE LUNÉVILLE	ADOPTÉ
61	CONVENTION D'OCCUPATION DE SALLES DU CHÂTEAU DE LUNÉVILLE PAR DES TIERS	ADOPTÉ
	<u>Commission Finances</u>	
62	ESPACES NATURELS SENSIBLES - VALLÉE DE LA MEURTHE - DROITAUMONT - RÉTROCESSION DE TERRAINS PAR LA SAFERL AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FONCIÈRE	ADOPTÉ
63	FORUM DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ DU SITE DE SION - PARTICIPATION À L'APPEL À PROJETS PREBAT 2012 BÂTIMENTS EXEMPLAIRES ET AUPRÈS DU FEDER	ADOPTÉ
64	COMMUNE DE LAXOU - BEL AIR - SERVITUDE ERDF	ADOPTÉ
65	CESSION DE TERRAINS SUR LA COMMUNE D'EULMONT	ADOPTÉ
66	MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES À L'ASSOCIATION UNAREC "ETUDES ET CHANTIERS GRAND EST"	ADOPTÉ

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE LA SESSION DU 25 juin 2012

N° DU RAPPORT	Nature de l'affaire	DECISIONS DU CONSEIL GENERAL
	<u>Commission Solidarité</u>	
1	L'ACCOMPAGNEMENT ET LE FINANCEMENT DU SOUTIEN À L'AUTONOMIE : QUELLE VISION DE LA SOLIDARITÉ ?	ADOPTÉ
2	CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES	ADOPTÉ
	<u>Commission Education</u>	
3	PLAN COLLÈGES NOUVELLES GÉNÉRATIONS	ADOPTÉ
4	SECTORISATION DES COLLÈGES PUBLICS	ADOPTÉ
5	DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE RESTAURATION DES COLLÈGES PUBLICS	ADOPTÉ
6	MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE	ADOPTÉ
	<u>Commission Aménagement</u>	
7	MMD : AVIS SUR LES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE SUD 54 ET NORD 54	ADOPTÉ
8	MMD : STRATÉGIE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE ET MOSELLE SUR L'ESPACE CENTRAL MÉTROPOLITAIN METZ-NANCY-LORRAINE	ADOPTÉ
9	DÉCISION DE NE PAS POURSUIVRE LA PROCÉDURE D'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE BARBONVILLE	ADOPTÉ
10	DISPOSITIF D'APPUI AUX TERRITOIRES CTDD : FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉPARTITION	ADOPTÉ
11	PROPOSITION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT DU RÉSEAU TED'	ADOPTÉ

	<u>Commission Environnement et Développement durable</u>	
12	CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT	ADOPTÉ
13	ESPACES NATURELS SENSIBLES - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENS (SDENS) ET PROPOSITION DE PARTITION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT	ADOPTÉ
14	PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE - PDIPR- FICHE DE DÉTERMINATION- CHARTE DE BALISAGE - RÈGLEMENT ET CONVENTIONS	ADOPTÉ
	<u>Commission Développement et Economie Solidaire</u>	
15	CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA RÉGION LORRAINE POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE DU CHÂTEAU DES LUMIÈRES DE LUNÉVILLE 2012/2013/2014	ADOPTÉ
	<u>Commission Finances</u>	
16	RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SERVICES TERRITORIAUX- ANNÉE 2012	ADOPTÉ
17	CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LORRAINE - RAPPORT SUR LA PARTICIPATION À LA MISE EN OEUVRE DE LA LIGNE À GRANDE VITESSE	ADOPTÉ
18	DÉLÉGATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL	ADOPTÉ
19	DÉSIGNATION DE CONSEILLERS GÉNÉRAUX DANS LES COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION DANS LESQUELS ILS SIÈGENT ES-QUALITÉ.	ADOPTÉ
20	LA SOLIDARITÉ TOUJOURS AU COEUR - L'ÉDUCATION ET LA CULTURE POUR TOUS. POINT D'ÉTAPE DE LA MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS POLITIQUES DE SOLIDARITÉ ET D'ÉDUCATION.	ADOPTÉ
21	CRÉATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES	ADOPTÉ
22	RATIOS SUR LES AVANCEMENTS DE GRADE POUR 2012 ET ÉCHELON SPÉCIAL EN CATÉGORIE C.	ADOPTÉ
23	COMPTE RENDU RELATIF À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	ADOPTÉ
24	INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SUR LES MARCHÉS PUBLICS	ADOPTÉ
25	INFORMATION DONNÉE À LA SESSION SUR LES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE BAUX ET D'INDEMNITÉS SUITE À SINISTRE EN 2011	ADOPTÉ
26	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CESSIONS, ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS AU COURS DE L'ANNÉE 2011 ET RÉGULARISATION DES CESSIONS ACQUISITIONS 2010 PUBLIÉES AUX HYPOTHÈQUES EN 2011	ADOPTÉ

27	INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE DETTE CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT POUR CONTRACTER LES PRODUITS NÉCESSAIRES AUX BESOINS DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ ET CONFIRMATION DE LA STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ENDETTEMENT ET DE COUVERTURE DES RISQUES	ADOPTÉ
28	COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - RÉSULTATS GÉNÉRAUX	ADOPTÉ
29	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2011 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	ADOPTÉ
30	RÉGULARISATIONS COMPTABLES DE L'ACTIF DÉPARTEMENTAL ET DE SES BUDGETS ANNEXES	ADOPTÉ
31	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 (DM N° 1) CRÉATION ET MODIFICATION D'AUTORISATIONS PLURIANNUELLES	ADOPTÉ

ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX

Le président du conseil général de la Meurthe et Moselle

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.541-1 à L.541-15 et R.541-13 à R.541-27 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil Général en date du 8 février 2010 portant composition de la Commission consultative du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés ;
VU la désignation des représentants du Conseil Général par décision du 31 mars 2011, modifiée par décision du 19 mars 2012 ;
VU la proposition de la Présidente de l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle en date du 25 janvier 2011, modifiée le 18 mai 2011, désignant les représentants des communes et intercommunalités pour siéger au sein de la commission ;
VU la proposition du Préfet de Meurthe-et-Moselle en date du 16 juin 2010 désignant les représentants des services de l'Etat ;
VU la désignation du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, de son représentant en date du 5 juillet 2010, modifié le 13 octobre 2011 ;
VU la désignation du Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de son représentant en date du 12 avril 2010, modifiée le 8 décembre 2010 ;
VU la désignation de la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution en date du 28 janvier 2011 ;
VU la désignation du Président de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement en date du 24 septembre 2010, modifiée le 26 avril 2012 ;
VU la désignation du Président de la Fédération des Entreprises du Recyclage en date du 16 juin 2010 ;
VU la désignation du Responsable régional d'Eco-Emballages en date du 11 mai 2010, modifiée le 12 avril 2012 ;
VU la désignation de la Présidente d'EDEN en date du 8 mai 2010 ;
VU la désignation du Président de Flore 54 en date du 6 mai 2010 ;
VU la désignation du Président de la Confédération du Logement et du Cadre de Vie en date du 16 avril 2010 ;
VU la désignation de la Présidente de la Confédération Syndicale des Familles en date du 25 février 2011 ;

ARRETE

Article 1^{er} : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX EST COMPOSÉE COMME SUIT :

- a) Le Président de la Commission : Monsieur le Président du Conseil Général de la Meurthe et Moselle ou son représentant, Monsieur Olivier TRITZ, Vice Président du Conseil Général,
- b) Monsieur le Préfet ou son représentant,
- c) Monsieur le Président du Conseil régional ou son représentant,
- d) Les représentants du Conseil général :
 - Monsieur Christian ARIES, Vice Président du Conseil général,
 - Monsieur Pierre BAUMANN, Conseiller général délégué,
 - Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller général délégué,
 - Monsieur Philippe COLIN, Conseiller général,
 - Monsieur Olivier JACQUIN, Vice Président du Conseil général,
 - Monsieur Michel MARCHAL, Conseiller général,
 - Monsieur Jean-Pierre MINELLA, Vice Président du Conseil général,
 - Monsieur Laurent RIGHI, Conseiller général,

e) Les représentants des communes :

- Territoire de Terres de Lorraine : Monsieur Jorge BOCANEGRA, Vice Président de la Communauté de Communes du Toulois,
- Territoire du Lunévillois : Monsieur Michel BOQUEL, Président de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal,
- Territoire de Briey : Monsieur Alain FRANTZ, Président du SIRTOM du Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et du Jarnisy,
- Territoire de Nancy Couronne : Monsieur Jean François HUSSON, Vice Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy,
- Territoire du Val de Lorraine : Monsieur Laurent KOBLER, Vice Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey,
- Territoire de Longwy : Monsieur Henri PAGET, Conseiller communautaire de la Communauté de Communes de Longwy,

f) Les chefs des services déconcentrés de l'Etat ou leurs représentants :

- Monsieur le chef de l'unité territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur le directeur départemental des territoires

g)

- Monsieur le chef de l'unité territoriale de l'Agence Régionale de la Santé ou son représentant,
- Madame la Directrice de l'ADEME Lorraine ou son représentant

h) Les représentants des chambres consulaires :

- Chambre de Commerce et d'Industrie : Monsieur Alain EVEN
- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Monsieur Paul LALLEMAND

i) Les représentants des organisations professionnelles concourant à la production et à la gestion des déchets :

- La Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution : Monsieur Olivier NICOLAS
- la Fédération Nationale des Activités du Déchet et de l'Environnement (FNADE) : Monsieur Eric ZENDEN
- la Fédération Nationale des Industries de Commerce, de la Récupération et du Recyclage (FEDEREC) : Mademoiselle Corine BUFFONI
- Monsieur le Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics

Les représentants des organismes agréés :

- ECO EMBALLAGES : Monsieur Antoine JULIEN

j) Les représentants d'associations agréées de protection de l'environnement :

- Entente Défense de l'Environnement Nancéen (EDEN) : Monsieur Jan JAAP de WEERD
- FLORE 54 : Monsieur Serge HUSSON
- Monsieur le Président de l'Association Sauvegarde des Vallées et de la Prévention des Pollutions (ASVPP)

k) Les représentants d'associations agréées de consommateurs :

- Confédération du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) : Monsieur Bernard MICHEL
- Confédération Syndicale des Familles (CSF) : Madame Michelle PATIES

Article 2 : un agent du service espaces naturels sensibles et environnement est chargé du secrétariat de la commission.

Article 3 : la commission définit son programme de travail et ses modalités de fonctionnement. Ces dernières font l'objet d'un règlement intérieur.

Article 4 : la commission est consultée sur le projet de plan et le rapport environnemental prévus à l'article 1.122-6 du code de l'environnement.

Article 5 : pourront être associées, en tant que de besoins, aux travaux de la commission et à titre consultatif, toutes personnes ayant compétence dans le domaine d'intervention de la commission.

Article 6 : monsieur le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Meurthe et Moselle.

Fait à Nancy le 20 juin 2012

Le président,

MICHEL DINET

ooOoo

**ARRÊTÉ N° 12/CG/003/DATEE/SAFU - ARRETE MODIFIANT LA CONSTITUTION DE LA
COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER
DE LA COMMUNE DE BULLIGNY**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE ET MOSELLE

VU le titre II du livre 1^{er} du code rural ;

VU le code de l'organisation judiciaire ;

VU la délibération de la commission permanente du 07/05/2009 portant institution d'une commission communale d'aménagement foncier de la commune de **BULLIGNY** ;

VU l'arrêté du président du conseil général de Meurthe-et-Moselle constituant la commission communale d'aménagement foncier de la commune de **BULLIGNY** ;

VU la désignation par la présidente du tribunal de grande instance de Nancy en date du 25/10/2011 de Monsieur Bernard OUDIN en tant que président titulaire, en remplacement de Monsieur René SARTELET, décédé ;

VU la désignation par la présidente du tribunal de grande instance de Nancy en date du 20/01/2012 de Monsieur Jacques LANGLAIS en tant que président suppléant, en remplacement de Monsieur Christian BERNEZ, démissionnaire ;

SUR proposition de Monsieur le directeur général des services départementaux ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

La composition de la commission communale d'aménagement foncier dans la commune de **BULLIGNY** est modifiée.

ARTICLE 2 :

La commission est ainsi composée :

- Présidence :
 - Monsieur Bernard OUDIN, Commissaire enquêteur, titulaire
 - Monsieur Jacques LANGLAIS, Commissaire enquêteur, suppléant
- Le Maire de **BULLIGNY**
- Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de **BULLIGNY** :
 - Monsieur Vincent GUILLEMIN, titulaire ;
 - Madame Gislhaine JOLY, premier suppléant
 - Monsieur Gérard JENIN, deuxième suppléant
- Membres propriétaires élus par le conseil municipal de **BULLIGNY** :
 - Madame Anny HENRY, Messieurs Régis BASTIEN et Michel MASSON, titulaires
 - Madame Michèle MASSON, premier suppléant
 - Madame Claudine VAILLANT, deuxième suppléant
- Membres exploitants désignés par la chambre d'agriculture :
 - Messieurs Stéphane VOSGIEN, Lionel CROCHET et Benoît BERTRAND, titulaires
 - Monsieur Jacques MASSON, premier suppléant
 - Monsieur Gérard GALLAND, deuxième suppléant
- Représentant du président du Conseil Général :
 - Monsieur Alde HARMAND, titulaire
 - Monsieur Régis CRISNAIRE, suppléant
- Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :
 - Messieurs Claude NOEL, David THELINGE et Claude BARBIER, titulaires
 - Messieurs Gérard FOURRIERE, David DESHAYES et Jean Pierre AUBERT, suppléants
- Un délégué du directeur départemental des services fiscaux :
 - Monsieur Patrick EDOUARD
- Un représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité :
 - Monsieur Gérard MEYER
- Fonctionnaires :
 - Monsieur Thibaut FRANCOIS et Madame Roselyne PIERREL, titulaires
 - Madame Brigitte BAZOGE et Madame Muriel BALLIE, suppléantes

ARTICLE 3 :

Un agent du service du Conseil Général est chargé du secrétariat de la commission.

ARTICLE 4 :

La commission a son siège à la mairie de **BULLIGNY**.

ARTICLE 5 :

Le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, le maire de **BULLIGNY** et le président de la commission communale d'aménagement foncier de **BULLIGNY** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

À Nancy le 14 Juin 2012

Le Président du Conseil Général,

Michel DINET

ARRETE N° 2012 DIRAT- 01/MISSION HABITAT-LOGEMENT – PORTANT SUR LE BUDGET PREVISIONNEL DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT POUR L'EXERCICE 2012

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement,

Vu le décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et aux fonds de solidarité pour le logement,

Vu le cinquième plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

ARRETE :

Article 1 :

Le budget prévisionnel du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'exercice 2012 est arrêté à la somme de 3 880 000 € en dépenses et en recettes selon l'affectation ci-après :

Dépenses		Recettes	
Garanties mobilisées	150 000 €	Conseil général	3 220 000 €
Aides à l'accès prêts et avances secours	400 000 € 200 000 €	HLM	120 000 €
		EDF	240 000 €
		GDF	95 000 €
Aides au maintien prêts secours	50 000 € 250 000 €	Remboursement de prêts	200 000 €
		Produits financiers	5 000 €
Energie	1 178 000 €		
Aides à la rénovation thermique	100 000 €		
Accompagnement social individuel (300 x 1 900 €) résidence sociale GLA (320 x 500 €) monitorat technique	570 000 € 623 000 € 160 000 € 24 000 €		
Logement indécent	45 000 €		
Frais de gestion	130 000 €		
Total	3 880 000 €	Total	3 880 000 €

Article 2 :

Le barème 2012 des prestations du Fonds de Solidarité pour le Logement est arrêté comme suit :

1. Plafond de ressources des ménages (art. 1-6 du règlement du FSL) :
RSA socle + 200 €
2. Aides à l'accès (chapitre 2 du règlement) :
l'aide au déménagement est plafonnée à 1 500 €
3. Aides au maintien (chapitre 3 du règlement) :
dette maximale : 4 000 €
secours maximal : 2 000 €
prêt maximal : 2 000 €
4. Aide à l'énergie (chapitre 4) :
aide égale à 50 % de la dette
aide maximale de 300 € par unité de consommation
(1^{er} adulte : 1 ; autre personne + 14 ans : 0,5 ; enfant - 14 ans : 0,3)

5. Aides aux réparations locatives (articles 2-4-1 et 8-4) :
aide limitée à 2 pièces maximum et à 250 €par pièce
6. Remboursement des prêts (chapitre 6) :
les prêts sont remboursables en 48 mois maximum et par mensualités minimales de 23 €
7. Accompagnement social lié au logement (chapitre 7) :

Accompagnement individuel tarif année pleine d'une mesure : 1 900 €

capacité conventionnelle :

ARS :	112
GRAND SAUVOY :	30
UDAF :	88
REGAIN-54:	65
TREMLIN :	10

Accompagnement en résidence sociale :

ARISTIDE BRIAND et CORDIER :	80 000 €
PROCHEVILLE :	40 000 €
ARS (Adoma) :	140 000 €
GRAND SAUVOY (Adoma) :	20 000 €
ADHAJ :	225 000 €
MARAE :	58 000 €
MOCQUET (Jarny) :	20 000 €

8. Monitorat technique pour l'auto réhabilitation accompagnée (chapitre 8) :

REGIE DE QUARTIER Laxou :	12 000 €
SERVAPRO Vandoeuvre :	12 000 €

9. Gestion locative adaptée (chapitre 9) :

tarif / logement / année pleine : 500 €

capacité conventionnelle :

REGIE NOUVELLE :	250
CAL :	70

10. Lutte contre le logement indécent :

CAF :	15 000 €
CAL :	25 000 €
CGL :	5 000 €

11. Rémunération du gestionnaire financier (article 11-3) :

CAL :	120 000 €
-------	-----------

Article 3 :

Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Nancy, le 23 avril 2012

Pour le président du conseil général,
La vice-présidente déléguée au logement

Dominique OLIVIER

00000
000
0

**Ce recueil ne contient pas la totalité des actes du département.
L'intégralité des délibérations de la commission permanente et
du conseil général est publiée dans un procès-verbal officiel
spécifique à chaque séance, qui peut être consulté par le public
à l'accueil du :**

**CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
48, ESPLANADE JACQUES BAUDOT
54000 - NANCY**